

COUR DU BANC DE LA REINE.

TERME CRIMINEL.

PROCES

DE

MARIE ANNE CRISPIN

ET DE

JEAN-BAPTISTE DESFORGES.

Audience du 15 Avril, 1858.

Présents : Son Honneur le Juge en Chef et M. le Juge AYLWIN.

M. Monk, procureur de la Reine, est assis au banc de la poursuite, MM. Cassidy et Smith au banc de la défense.

Les Jurés suivants sont choisis et assermentés :

Henry Deguire, Joseph Lacoste dit Languedoc, Michel Denault, Albert Denault, Alexandre Pitre, Jean-Baptiste Malette, Auguste Dubuc, Joseph Vary, fils, George Gaudream, Joseph Auclair, Louis Vogèle et William Clarke.

L'indictement accuse Marie Anne Crispin et Jean-Baptiste Desforges, de la paroisse de St. Jérôme, d'avoir de propos délibéré et avec malice préméditée, tué et mis à mort le 18 janvier 1858, Catherine Prévost, épouse d'Antoine Desforges, cordonnier de la paroisse susdite.

M. Monk, procureur de la Reine, adresse la parole aux Jurys et résume les faits de cause.

L'examen commence :—Un témoin est appelé.

M. Monk à ce témoin :

D. Votre nom ?—R. Rosalie Baron, femme Foucault.

D. Où demeuriez-vous en janvier dernier ?—R. Chez M. A. Desforges à St. Jérôme.

D. Votre mari y était-il le 18 ?—R. Oui, monsieur.

D. Avez-vous des enfants ?—R. Deux.

D. A. Desforges demeurait-il dans le village ?—R. A trente pieds de chez nous ; le derrière de sa maison fait face à la nôtre.

D. Etiez-vous chez vous ce jour-là ?—R. Oui, le soir avec mon mari.